

États financiers de

L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE

(opérant comme L'Association canadienne pour la santé mentale (Nationale))

Exercice se terminant le 31 mars 2024

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
L'Association canadienne pour la santé mentale

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association canadienne pour la santé mentale ("L'Association"), comprenant le bilan au 31 mars 2024, l'état des résultats d'exploitation, la variation des soldes des fonds et les flux de trésorerie pour l'exercice alors terminé, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section *Fondement de l'opinion avec réserve* de notre rapport des auditeurs, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'œuvres de bienfaisance, l'entité tire des produits d'activités de dons de bienfaisance et commandites, dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, la vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Association. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux produits d'activités de dons de bienfaisance et commandites, l'excédent de produit par rapport aux charges présentés dans les états des résultats et flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 mars 2024 et 2023, les actifs à court terme aux 31 mars 2024 et 2023, et les soldes de l'actif net aux 1 avril et 31 mars des années 2024 et 2023. Nous avons donc exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2024, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

TORONTO, Ontario
Le 23 juin 2024

Experts-comptables autorisés

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE

État de la situation financière

Au 31 mars	2024	2023
Actifs		
Actif à court terme		
Trésorerie	2 376 649 \$	5 136 388 \$
Comptes débiteurs	3 354 000	1 766 063
Charges payées d'avance	386 402	-
	6 117 051	6 902 451
Placements (note 3)	5 497 439	1 278 072
	11 614 490 \$	8 180 523
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	3 570 306 \$	1 075 003 \$
Produits reportés (note 5)	3 097 232	1 838 959
	6 667 538	2 913 962
Actif net		
Non affecté	1 406 959	1 491 568
Affecté à l'interne (note 6)	3 539 993	3 774 993
	4 946 952	5 266 561
	11 614 490 \$	8 180 523 \$

Au nom du Conseil d'administration:

Président_____
Trésorier

Se reporter aux notes afférents aux états financiers.

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars	2024	2023 (note 10)
Produits		
Dons et commandites	3 284 982 \$	5 130 360 \$
Dons du Défi Push-ups	2 451 426	-
Souscriptions et entraînement du programme de la santé mentale au travail	1 932 820	1 966 379
Subventions de programme	1 694 153	1 049 034
Inscriptions et dons pour Roulez au grand jour	345 481	641 511
Frais de plate-forme web de la fédération	291 450	255 525
Legs (net)	279 766	940 506
Revenus des placements	254 629	38 271
Soutien en frais de licence des divisions (note 8(b))	218 750	218 750
Divers	104 758	27 307
Frais de certification	58 140	106 290
Partage des produits (note 8(c))	(1 829 264)	(687 729)
	9 087 091	9 686 204
Charges		
Salaires et avantages sociaux	5 035 388	3 991 899
Financement de programmes pour d'autres ACSMs	1 436 226	1 705 335
Services achetés	904 687	1 232 235
Défi Push-ups	898 459	-
Technologie	446 200	385 798
Administration et autres	258 986	191 842
Transport	126 354	112 364
Occupation	125 572	123 681
Traitement des cartes de crédit et autres frais de service	73 396	58 229
Vente	68 452	260 688
Traduction	45 614	70 809
Créatif et conception	37 512	27 990
Suivi des médias	10 069	25 738
Créances irrécouvrables	-	8 028
Recouvrement des impôts fonciers	(60 215)	-
	9 406 700	8 194 636
Excédent (déficit) des produits sur les charges de l'exercice	(319 609) \$	1 491 568 \$

Se reporter aux notes afférents aux états financiers.

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars	<u>Affectés à l'interne</u>			Total 2024	Total 2023
	Non affectés	Réserves pour éventualités	Réserves pour initiatives stratégiques		
Actif net au début de l'exercice	1 491 568 \$	3 174 993 \$	600 000 \$	5 266 561 \$	3 774 993 \$
Excédent (déficit) des produits sur les charges	(319 609)	-	-	(319 609)	1 491 568
Transferts (note 6)	235 000	-	(235 000)	-	-
Actif net à la fin de l'exercice	1 406 959 \$	3 174 993 \$	365 000 \$	4 946 952 \$	5 266 561 \$

Se reporter aux notes afférents aux états financiers

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars	2024	2023
Flux de trésorerie provenant (utilisés pour) des activités d'exploitation:		
Excédent (déficit) des produits sur les charges de l'exercice	(319 609) \$	1 491 568 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie:		
Pertes (gains) non-réalisés sur placements	(50 967)	48 506
	(370 576)	1 540 074
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Comptes débiteurs	(1 587 937)	(1 402 480)
Charges payées d'avance	(386 402)	-
Créditeurs et charges à payer	2 495 303	710 345
Produits reportés	1 258 273	238 457
	1 779 237	(453 678)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 408 661	1 086 396
Flux de trésorerie liée aux activités de placement:		
Achat de placements (net)	(4 168 400)	(40 971)
Augmentation de la trésorerie	(2 759 739)	1 045 425
Trésorerie début de l'exercice	5 136 388	4 090 963
Trésorerie fin de l'exercice	2 376 649 \$	5 136 388 \$

Se reporter aux notes afférents aux états financiers

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2024

1 Organisation

L'Association canadienne pour la santé mentale (opérant comme L'Association canadienne pour la santé mentale (Nationale)) ("l'Association") a été constituée en 1926 en tant qu'organisme de bienfaisance enregistré, en vertu des lettres patentes du Canada. L'Association est une organisation d'échelle nationale dont la raison d'être est de promouvoir la santé mentale de tous et de soutenir le rétablissement et la résilience des personnes atteintes de maladie mentale.

Les divisions provinciales/territoriales et les succursales régionales de l'Association ont été créées pour s'occuper des affaires de l'Association qui sont jugées de nature provinciale/ territoriale ou régionales. L'Association est responsable des affaires d'échelle nationale et travaille en étroite collaboration avec tous les paliers de l'Association pour la réalisation de sa mission. L'Association a une influence significative sur les activités des divisions provinciales/territorial et des succursales régionales. Les actifs, passifs et résultats d'exploitation des divisions et succursales de l'Association canadienne pour la santé mentale ne font pas l'objet des présents états financiers puisqu'ils ne sont pas contrôlés par l'Association.

L'Association est un organisme de bienfaisance enregistré et est exonérée d'impôts sur le revenu.

2 Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

(a) Comptabilisation des produits

(i) Contributions

L'Association utilise la méthode reportée de comptabilisation des contributions.

Les contributions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les contributions affectées d'origine externe sont constatées à titre de produits au cours de l'exercice où les charges sont constatées. Les contributions affectées à l'achat d'immobilisations sont reportées à titre de produits sur la même base que la charge d'amortissement liée à l'immobilisation acquise.

(ii) Souscription au programme de santé mentale au travail

Les frais de souscription au programme de santé mentale au travail sont constatés à titre de produits à la cour de l'année à laquelle ils se rapportent. Les frais de souscription au programme de santé mentale au travail perçus avant l'exercice auquel ils se rapportent sont comptabilisés comme produits reportés.

(iii) Frais de licence et d'hébergement web des divisions provinciales et succursales

Les frais de licence et d'hébergement web des divisions provinciales et succursales sont constatés uniformément sur l'exercice financier.

(iv) Produits de l'évènement

Les produits de l'évènement, y compris les inscriptions et les dons de Roulez au grand jour, les commandites et les produits de conférence sont constatés à titre de produits à la fin de l'évènement.

(v) Autres frais

Les frais de services sont constatés à titre de produits lorsque le service est rendu.

(vi) Legs

L'Association peut être bénéficiaire en vertu de divers testaments et conventions de fiducie. Les montants totaux réalisables ne sont pas actuellement facilement déterminables. L'Association reconnaît ces legs lorsque le produit est reçu.

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2024

2 Principales méthodes comptables (continuée)

(b) Trésorerie

La trésorerie comprend des sommes en dépôt dans une grande institution financière. De temps en temps, le portefeuille de placements détient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans le cadre d'une stratégie à court terme. Ces placements sont présentés sous la rubrique de placements inclus dans la section des actifs non courants de l'état de la situation financière car ils ne sont pas utilisés pour les besoins opérationnels courants.

(c) Placements

L'Association peut liquider des placements sur approbation du conseil d'administration pour financer des projets et des opérations spéciales. Les investissements ont été présentés comme non courants car l'Association n'a pas l'intention de liquider.

(d) Immobilisations et actifs incorporels

L'Association comptabilise les immobilisations au coût. Le coût d'une immobilisation comprend son prix d'achat et tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Lorsque les conditions indiquent qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'Association à fournir des services ou que des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, sa valeur comptable nette est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement.

(i) Immobilisation corporelles

Les immobilisations corporelles se composent d'ordinateurs et équipements et sont évaluées au coût moins l'amortissement cumulé. Les ordinateurs et équipements ont été amortis sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

(ii) Immobilisations incorporelles à durée de vie finie

Les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée comprennent le site web de l'Association et sont évaluées au coût moins l'amortissement cumulé. Le site web a été amorti sur sa durée d'utilité estimée de 3 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

(iii) Immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée comprennent de marques et de logos achetés. Les marques et logos sont évalués au coût.

(e) Biens et services contribués

Les matériaux et services fournis ne sont comptabilisés que lorsqu'une juste valeur peut être raisonnablement estimée et lorsque les matériaux et services sont utilisés dans le cours normal des activités de l'Association et auraient autrement été achetés. L'Association a choisi de ne pas comptabiliser dans les états financiers les matériaux et services reçus en tant que dons en nature.

(f) Instruments financiers

(i) Évaluation

L'Association évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur ajustée par, dans le cas d'un instrument financier qui ne sera pas évalué ultérieurement à la juste valeur, du montant des coûts de transaction directement attribuables à l'instrument.

L'Association évalue ensuite tous ses actifs et passifs financiers au coût amorti, à l'exception de la trésorerie et des placements, qui sont évalués à la juste valeur. Les justes valeurs sont déterminées par référence aux prix cotés sur des marchés actifs.

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2024

2 Principales méthodes comptables (continuée)

(f) Instruments financiers (continué)

(ii) Dépréciation

Lorsqu'il existe un indice de dépréciation ou qu'il est déterminé qu'une telle dépréciation s'est produite, la valeur comptable des instruments financiers est réduite du plus élevé des flux de trésorerie futurs actualisés attendus ou du produit qui pourrait être réalisé de la vente de cet actif. Si les circonstances qui ont conduit l'Association à comptabiliser une dépréciation s'améliorent et que la direction détermine que la totalité ou une partie de la dépréciation peut être récupérée, la dépréciation est reprise jusqu'à concurrence du montant auquel l'actif financier aurait autrement été comptabilisé à la date de reprise.

(g) Estimations de la direction

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, la déclaration des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et les montants des revenus et des dépenses au cours de la période en cours. Les estimations importantes comprennent la dépréciation des débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations et la dépréciation des immobilisations incorporelles et des dépenses de programme attribuées financées par des subventions de programme.

Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, dont l'incidence serait constatée au cours des périodes futures. Toutes les estimations sont revues périodiquement et des ajustements sont apportés à l'état des résultats dans l'année où ils sont connus.

3 Placements

Au 31 mars	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	56 216 \$	39 769 \$
Revenu fixe	4 892 668	746 824
Actions canadiennes	387 416	346 999
Actions américaines	161 139	144 480
Placements, valeur comptable	5 497 439	1 278 072
Placements, au coût	5 295 326 \$	1 230 926 \$

Les placements à revenu fixe ont des taux d'intérêt de 2,37 % à 6,59 % (2023 - 2,21 % à 6,28 %).

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2024

4 Immobilisations

Au 31 mars	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Ordinateurs et équipements	168 518 \$	168 518 \$	168 518 \$	168 518 \$
Site web	165 320	165 320	165 320	165 320
	333 838 \$	333 838 \$	333 838 \$	333 838 \$
Valeur comptable nette	- \$	- \$	- \$	- \$

5 Produits reportés

Au 31 mars	2024	2023
Contributions affectées d'origine externe	2 499 093 \$	1 131 674 \$
Souscription au programme de santé mentale au travail	598 139	707 285
	3 097 232 \$	1 838 959 \$

L'activité des produits reportés est la suivante:

	Ouverture	Additions	Produit	Reportés
Contributions affectées d'origine externe				
Soutien par les pairs et rétablissement	345 864 \$	619 027 \$	(807 070) \$	157 821 \$
Retrouver son entrain	503 995	1 000 000	(575 616)	928 379
La tête haute	68 834	-	-	68 834
Recherche	86 015	70 250	(36 601)	119 664
Prévention du suicide	93 715	33 300	(127 015)	-
Objectif résilience	14 943	450 000	(119 943)	345 000
Recovery Colleges	-	1 100 000	(240 604)	859 396
Divers	18 308	389 660	(387 969)	19 999
	1 131 674	3 662 237	(2 294 818)	2 499 093
Programme de santé mentale au travail	707 285	598 139	(707 285)	598 139
	1 838 959 \$	4 260 376 \$	(3 002 103) \$	3 097 232 \$

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2024

5 Produits reportés (continués)

Les produits ont été comptabilisés dans l'état des résultats comme suit:

Exercice terminé le 31 mars	2024	2023
Souscriptions et entraînement du programme de la santé mentale au travail	707 285 \$	632 250 \$
Dons et commandites	600 665	2 439 170
Subventions de programme	1 694 153	1 049 034
Inscriptions et dons pour Roulez au grand jour	-	10 890
Dons et commandites	3 002 103 \$	4 131 344 \$

6 Actifs nets affectés à l'interne

Le conseil d'administration de l'Association a affecté à l'interne des fonds à utiliser à des fins spécifiques.

	Début d'année	Transferts	Fin d'année
Réserve pour éventualités	3 174 993 \$	- \$	3 174 993 \$
Réserve d'initiative stratégique	600 000	(235 000)	365 000
	3 774 993 \$	(235 000) \$	3 539 993 \$

(a) Réserve pour éventualités

Conformément à la politique sur les réserves affectées à l'interne approuvée par le conseil d'administration, une réserve pour éventualités doit être maintenue à un montant égal à entre six et neuf mois de dépenses d'exploitation de l'Association, actuellement estimées par la direction entre 2 500 000 \$ et 3 750 000 \$ (2023 - 2 500 000 \$ et 3 750 000 \$).

Les fonds de la réserve pour éventualités sont à la discrétion du conseil d'administration et ne peuvent être utilisés qu'avec l'approbation du conseil d'administration.

(b) Réserve d'initiative stratégique

Une réserve pour initiatives stratégiques, approuvés par le conseil d'administration, doit être maintenue à un minimum de 100 000 \$ (2023 - 100 000 \$).

Les fonds de la réserve pour initiatives stratégiques sont à la discrétion du conseil d'administration, mais peuvent être utilisés par le chef de la direction de l'Association sur approbation du conseil d'administration.

7 Régime de retraite

Après une période de douze mois d'emploi, tous les employés à temps plein de l'Association ont la possibilité de devenir membres du régime de retraite de l'Association canadienne pour la santé mentale ("le Régime"), qui est un régime de retraite multi-employeurs à cotisations déterminées pour les employés de l'Association à travers le pays. Les cotisations patronales versées au régime de retraite au cours de l'année par l'Association sont 145 200 \$ (2023 - 125 210 \$).

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2024

8 Transactions et soldes des divisions provinciales/territoriales et les succursales régionales

Les transactions avec les divisions provinciales/territoriales et les succursales régionales se font dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie convenue par les deux parties.

(a) Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs comprennent 118 497 \$ (2023 – 86 078 \$) à recevoir des divisions provinciales/territoriales et des succursales régionales.

(b) Produits

Les produits de l'Association comprennent les montants suivants provenant des divisions provinciales/territoriales et des succursales régionales:

Exercice terminé le 31 mars	2024	2023
Frais de plate-forme web de la fédération	291 450 \$	255 525 \$
Soutien en frais de licence des divisions	218 750	218 750
Souscriptions et entraînement du programme de la santé mentale au travail	26 000	-
Divers	782	11 504
Inscriptions et dons pour Roulez au grand jour	-	10 000
Frais de certification	-	4 370
	536 982 \$	500 149 \$

(c) Partage des produits

L'Association reçoit des dons généraux, Défi Push-ups et Roulez au grand jour qui sont désignés aux divisions provinciales / territoriales et aux succursales régionales. Les sommes reçues sont comptabilisées dans les revenus de l'Association. L'Association transfère les revenus, moins des frais administratifs, aux divisions provinciales/territoriales et aux succursales régionales désignées. Les montants transférés aux divisions provinciales/territoriales et succursales régionales désignées de 1 829 264 \$ (2023 – 687 729 \$) sont comptabilisés en réductions des produits bruts.

(d) Comptes créditeurs

Les comptes créditeurs comprennent 626 657 \$ (2023 – 674 968 \$) à payer aux divisions provinciales / territoriales et aux antennes régionales.

9 Instruments financiers

L'Association est exposée à divers risques en raison de ses instruments financiers. L'analyse suivante fournit une mesure de l'exposition et des concentrations de risque de l'Association. Les instruments financiers et la nature des risques auxquels ils peuvent être soumis sont les suivants:

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. L'Association est exposée au risque de crédit en raison de sa trésorerie, de ses comptes débiteurs et de ses placements.

Les comptes bancaires de l'Association sont détenus dans une institution financière et les fonds en dépôt dépassent le montant maximum assuré, ce qui entraîne une concentration du risque de crédit.

Les frais et autres comptes débiteurs ne sont pas garantis et présentent donc un risque de défaut plus élevé.

Le risque de crédit lié aux placements est minimisé en s'assurant que ces actifs sont investis dans des parties ayant une solvabilité bien établie.

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2024

9 Instruments financiers (continués)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure de répondre à une demande de liquidités ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

L'Association gère le risque de liquidité par sa politique de placement et sa budgétisation des flux de trésorerie.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change. Le portefeuille de placement de l'Association comprend des actions américaines. Par conséquent, l'Association est exposée au risque de fluctuation des taux de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt dans la mesure où les taux d'intérêt peuvent influencer sur la valeur des placements à revenu fixe.

L'Association a des politiques et des procédures formelles qui établissent la composition cible de l'actif, les cotes de crédit minimales et les diverses durées des placements détenus.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix fait référence au risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par facteurs spécifiques à l'instrument individuel ou à son émetteur ou facteurs affectant tous les instruments similaires sur le marché.

L'Association est exposée à l'autre risque de prix en raison de ses placements en actions.

Changements de risque

Il n'y a eu aucun changement significatif dans l'exposition au risque de l'Association par rapport à l'année précédente.

10 Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été retraités et reclassés pour se conformer à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.